



Commune de Briord

Lieu : Salle des fêtes de Briord

Date de transmission de la convocation : 26 juin 2021

Réunion du conseil municipal du 1^{er} juillet 2021 à 20h30

COMPTE RENDU

Composition du conseil municipal (15 membres) :				
Conseillers municipaux	Mandataires (titulaires du pouvoir)	Représentés	Présents	Absents
Alonzi Florian	Serge Merle	X		
Becfevre Sarah			X	
Blanc Patrick			X	
Christin Ludovic				X
Curtet Gaëlle			X	
Grozel Madly			X	
Lagrut Sylvain			X	
Lambert Aurélien			X	
Ménaldo Céline	Sarah Becfevre	X		
Merle Serge			X	
Morin Chloé			Arrivée à 21h05	
Saint-Pol-Hugoo Stéphane		X		
Salles Marjorie			X	
Schmitz Fabien	Marjorie Salles	X		
Thomet Gaëlle			X	
Totaux		4	10	1

Monsieur le maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 20h50.

Monsieur Serge Merle est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Le président vérifie le quorum. Plus de 8 membres étant présents, le quorum est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
2. Arrêtés et dépenses pris par Monsieur le maire dans le cadre de ses délégations

3. Délibération concernant l'approbation des travaux d'aménagement de la route de Belley à Fléviu :
 - Approbation du projet
 - Validation du budget prévisionnel des travaux
 - Validation du plan de financement
 - Sollicitation de l'aide de la CCPA (en précisant le montant) au titre du fonds de concours mis en place par délibération communautaire du 12 avril 2018
4. Délibération pour approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain
5. Questions diverses
6. Informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du précédent conseil municipal.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 2 (Madly Grozel et Sylvain Lagrut)
- Ne prend pas part au vote : 0

2. Arrêtés et dépenses pris par Monsieur le maire dans le cadre de ses délégations

Rapporteur : P. Blanc, maire

Préalablement à l'examen des points de l'ordre du jour, et conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, le maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière séance du conseil, en vertu de la délégation du conseil municipal en date du 25 février 2021 et du 9 mars 2021.

Monsieur le maire indique que, depuis la dernière réunion de conseil municipal, dans le cadre des matières ayant fait l'objet de la délégation du conseil municipal lors de la délibération en date du 15 juin 2021, il a pris les décisions et effectué les dépenses suivantes :

- Acquisition d'un camion benne neuf (FIAT Ducato) pour la somme de 29 800 € TTC

3. Délibération concernant l'approbation des travaux d'aménagement de la route de Belley à Fléviu

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la société Ellipse a été mandatée afin d'élaborer plusieurs propositions d'aménagement de voirie afin de ralentir le trafic et de sécuriser la traversée du hameau de Fléviu.

Monsieur le Maire indique que la société Ellipse propose deux scénarios chiffrés. Le premier scénario prévoit la mise en place d'une écluse double à l'entrée nord associée à un carrefour à feux au centre du bourg. Le second est établi sur la base d'une écluse double à l'entrée nord associée à un plateau surélevé au centre du bourg.

Monsieur le Maire indique que les dossiers de présentation des deux scénarios (plans et coûts estimatifs) ont été annexés à la convocation.

Monsieur le Maire précise que les travaux peuvent bénéficier, dans le cadre du fonds de concours, d'une subvention de la part de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Monsieur le Maire indique que la constitution du dossier de demande de subvention pour les travaux nécessite que le Conseil Municipal approuve le projet, valide un budget prévisionnel, établisse un plan de financement et se prononce pour une demande subvention auprès de la CCPA.

A. Approbation du projet

Monsieur le Maire propose de valider le projet relatif à la réalisation des travaux de voirie ayant pour objectif la sécurisation de la traversée du hameau de Fléviu.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés de valider le projet relatif à la réalisation des travaux de voirie ayant pour objectif la sécurisation de la traversée du hameau de Fléviu.

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

B. Validation du budget prévisionnel des travaux

Monsieur le Maire propose d'arrêter un budget prévisionnel conformément aux chiffres estimatifs indiqués dans le document intitulé « *Estimation prévisionnelle - Esquisse n°1 – Carrefour à feux* » fourni par la société Ellipse. Ce montant étant de **119 800 € HT** soit **143 760 € TTC**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés de valider un budget de *cent dix-neuf mille huit cents euros (119 800 €)* Hors Taxes pour la réalisation du projet relatif à la réalisation des travaux de voirie ayant pour objectif la sécurisation de la traversée du hameau de Fléviu.

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

C. Validation du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle qu'une ligne de crédit concernant cette opération a été inscrite au Budget Principal (M14) de l'exercice 2021.

Monsieur le Maire propose d'adopter le plan de financement suivant :

- Auto financement pour un montant de *74 018,00 € HT*
- Subvention de la CCPA pour un montant de *45 782 € HT*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés de valider le plan de financement suivant :

<i>Nature financements</i>	<i>Montant (HT)</i>
Auto financement (budget M14)	<i>74 018,00 €</i>
Subvention de la CCPA	<i>45 782,00 €</i>

- Pour : 13

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

21 h 05 mn : Arrivée de Mme Chloé MORIN

D. Sollicitation de l'aide de la CCPA (en précisant le montant) au titre du fonds de concours mis en place par délibération communautaire du 12 avril 2018

Monsieur le Maire propose de demander une subvention à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain dans le cadre du fonds de concours pour un montant de 45 782,00 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés de formuler une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain au titre du fonds de concours.

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

4. Délibération pour approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire indique que le conseil communautaire de la CCPA du 6 mai 2021 a pris une délibération relative à une modification des statuts de la communauté de communes (délibération n°2021-101).

Monsieur le Maire indique que le projet de nouveaux statuts a été notifié à la commune par un courrier de Monsieur le Président de la CCPA en date du 20 mai 2021 et qu'une copie de la délibération n°2021-101 et de son annexe ont été jointes à la convocation.

Monsieur le Maire précise que la modification des statuts n'entraîne pas de transfert de biens ou de personnels.

Monsieur le Maire précise que la décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres et qu'à compter de la notification, le conseil municipal de chaque commune dispose de trois mois pour se prononcer ; à défaut de délibération prise dans ce délai, l'accord est réputé favorable

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet de modification des statuts tel qu'il est présenté dans la délibération n°2021-101 prise par le conseil communautaire de la CCPA du 6 mai 2021.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain proposés dans la délibération n°2021-101 du 6 mai 2021.

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

5. Questions diverses

Aucune question n'a été soumise par les membres du Conseil Municipal.

6. Informations diverses

Réseau de distribution d'Eau potable

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire indique qu'une légère contamination bactériologique a été constatée par l'ARS sur un échantillon d'eau prélevé le 24 juin 2021.

Monsieur le Maire précise que l'ARS a indiqué les mesures à mettre en œuvre afin de rétablir la qualité de l'eau distribuée et que de nouveaux prélèvements seront effectués.

Monsieur le Maire précise que cette légère contamination est vraisemblablement liée à une panne du système de filtration à base de rayons Ultra-Violet (UV).

Monsieur le Maire indique que dans l'attente de réparation du système de désinfection UV, l'eau potable subira un traitement chimique à base de chlore conformément au protocole imposé par l'ARS et que de nouveaux contrôles seront effectués durant toute cette période.

Réseau d'assainissement

Rapporteur : Serge Merle

Monsieur Serge Merle indique qu'une des deux pompes de la station de relevage des Eaux Usées implantée à proximité de l'atelier municipal est en panne.

Monsieur Serge Merle précise que cette station est le point central des réseaux du système d'assainissement et que par conséquent, l'ensemble des flux des eaux usées de la commune transite par ces 2 pompes.

Monsieur Serge Merle indique que la pompe a été envoyée auprès d'une société spécialisée afin de définir si la pompe est réparable ou si elle doit être remplacée.

Monsieur Serge Merle indique que cette panne a permis de faire ressortir un problème de fonctionnement de l'automate de gestion des différents équipements et que ce problème devra être corrigé par la suite.

Matinée de nettoyage du 12 juin 2021

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire indique que cette première opération a été un franc succès. 43 participants ont répondu présents. Le volume de déchets collectés en 3 heures ont permis de remplir 3 bennes.

Monsieur le Maire précise que le coût de revient de l'opération est de 1 324 € TTC.

<i>Dépenses</i>	<i>Montants (TTC)</i>
Boissons, ingrédients casse-croûte	379 €
Equipement et matériels divers (gants, pinces, sacs, etc..)	385 €
Brior'dures (évacuation des déchets)	560 €

Monsieur le Maire souligne que la société Bennes Briord01 a mis gracieusement à disposition 3 bennes, que le Conseil départemental s'est associé à l'opération en fournissant une casquette à chaque participant et qu'Intermarché Briord a offert des tartes.

Rond point Intermarché

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire indique qu'une partie des bordures et de la chaussée sont fortement dégradés et présentent un danger. Une demande sera effectuée auprès des services des routes du Département de l'Ain afin que des travaux de remise en conformité du rond-point soient effectués.

Maison Bujnowskyj (pont de Briord)

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire indique l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF01) qui a réalisé l'opération d'acquisition foncière pour le compte de la commune a remis les clefs des bâtiments à la commune.

Traitement de la renouée du Japon

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire indique que de plus en plus de zones sont colonisées par des plants de Renouées du Japon et que le fait de broyer le plant avec une épareuse / débroussailleuse amplifie le phénomène de dispersion de la plante.

Monsieur le Maire indique que les employés communaux ont été dotés de faux afin de tenter de limiter la propagation de cette plante invasive (cette méthode est utilisée par le service d'entretien des routes du Département de l'Ain).

Les sujets étant épuisés, le président lève la séance du conseil municipal du 1^{er} juillet 2021 à 21h40

BRIORD, le 5 juillet 2021

Patrick Blanc
Président

Serge Merle
Secrétaire

